

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2026 - 130

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 septembre à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.

La convocation a été envoyée en date du 26 août 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Blandine CHARVOZ, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Elodie FAVRE, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD, Bernard ZIZEK.

Absents : Christian CHIALE, Pascal LAGLERA, Karine ROUTIN.

Procurations : Pascal LAGLERA à Humberto FERNANDES
Karine ROUTIN à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 29

Monsieur David BRUBALLA a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Fourniture, installation et mise en service d'une ligne de détection de métaux destinée à la valorisation des bois de la CCHMV

○ **Attribution marché public de travaux**

Monsieur Jean-Marc COUVERT, Vice-président, rappelle à l'assemblée le contexte s'agissant du projet de mise en œuvre d'une plateforme avec un anneau de détection de mitraille permettant la valorisation du bois mitrillé du territoire de Haute Maurienne Vanoise.

Il rappelle les demandes de financement adressées à plusieurs collectivités territoriales (Région, Département de la Savoie) ainsi qu'à l'Etat.

Pour mener à bien ces travaux, la Communauté de communes a lancé une consultation comprenant un lot unique sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande Publique.

La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie le 1^{er} septembre 2026 pour émettre un avis sur l'attribution du marché à la suite de l'analyse des offres effectuée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le vice-président présente les résultats de l'analyse des offres et propose d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise suivante :

- **RODRIGUES Industries** pour un montant total de 635 730,00 euros hors taxes.

Monsieur le président demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil communautaire,

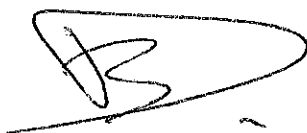
Vu l'exposé de Monsieur le vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération ;
- **Attribue** le marché public de travaux à la société RODRIGUES Industries pour un montant total de 635 730,00 euros hors taxes ;
- **Autorise** Monsieur le président, ès-qualités, à signer le marché public de travaux à venir ;
- **Charge** Monsieur le président et le comptable public assignataire, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 07 septembre 2026.

Le secrétaire de séance
David BRUBALLA



Le Président
Jérémy TRACQ

Pour le Président empêché
Le Vice Président

